



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle de l'Abbatiale, sous la Présidence de Catherine COMBES, Maire.

Présents ou représentés (16) : Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Sylvie MAURY, M. Clément CHAPPERT, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, M. Luc FOURNIER, Mme Julie BENEZECH (représentée par Mme Catherine COMBES), M. Franck TEYSSIER (représenté par M. Jean-François MADONIA),

Absents excusés (1) : M. Lucien DUPRE

Absents : (2) : M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT

Secrétaire : Mme Corinne TRINQUIER

Après l'appel, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du compte-rendu du 21 12 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020 avait été envoyé par courriel aux membres du conseil municipal. Il a été approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du compte-rendu du 20 01 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021 avait été envoyé par courriel aux membres du conseil municipal. Il a été approuvé à l'unanimité.

3- Demande de subvention au titre de DSIL 2021

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal d'un projet de « rénovation énergétique de l'école primaire - phase combles » dont le coût prévisionnel s'élève à 10 448,50 € HT et susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de DSIL 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 12538,20 € TTC
- Prime énergie déductible - RGE : -5882,94 €
- Montant demandée de subvention : 5058,00 €
- Autofinancement communal : 1597,26 €

Le projet « phase combles » sera entièrement réalisé, pendant la fermeture estivale de l'école.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider le projet de « rénovation énergétique de l'école primaire - phase combles », d'adopter le plan de financement exposé et de solliciter une subvention au titre DSIL 2021.

Après avoir entendu les précisions, les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité.

4- Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAIC) 2020 - Opération « Travaux de voiries et bâtiments communaux »

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Hérault en date du 24 avril 2020 a accordé une subvention à la commune de 50 000 € à la commune notifiée le 27 avril 2020 et a également accordé une subvention de 80 000 € en date du 14 septembre 2020 notifié le 15 septembre 2020.

Mme le Maire expose les projets concernant des opérations de travaux voiries et bâtiments susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Aide aux communes- FAIC 2020 : travaux de pluvial pour l'école maternelle, éclairage façade mairie, éclairage moulin, éclairage quai Villeneuve, travaux passerelle...

Mme le Maire propose à l'assemblée de valider les subventions au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAIC 2020) pour « travaux de voiries et bâtiments communaux ».

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

5- Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAIC) 2021 - Opération « Travaux de voiries et bâtiments communaux »

Mme le Maire informe que la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAIC) 2021 - Opération « Travaux de voiries et bâtiments communaux » s'élève à 60 000 € elle demande aux membres du conseil municipal de valider cette demande et l'utilisation du fonds octroyé.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

6- Adhésion à l'association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Mme le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il est important d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France (AMRF). L'AMR34 permet d'accéder à de nombreux services et informations nécessaires à la bonne gestion de l'administration.

Elle permet également d'avoir des tarifs préférentiels sur des contrats comme pour le système « Panneau Pocket ». L'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 90 €. Elle demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer le bulletin d'adhésion à l'AMRF.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

7- Convention de mission d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E)

Mme le Maire expose le projet de restauration du jardin de la Mairie et des espaces publics attenants pour l'intérêt historique, architectural et patrimonial des espaces concernés.

Elle demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le C.A.U.E qui sera conclue pour une période de 12 mois.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

8- Modification numérotation « Route d'Assignan »

Mme le Maire informe le conseil municipal que des citoyens ont fait remonter à la commune des difficultés de distribution de courrier ou encore de localisation. Il s'agit d'une incohérence de noms de voies et de numérotations concernant les habitations « route d'Assignan » et « avenue d'Assignan ».

La numérotation de l'habitation du 30 route d'Assignan sera modifiée en « 48 route d'Assignan ». Cette information sera communiquée aux services de la Poste, au cadastre et au SDIS ; et aux habitants afin qu'ils réalisent les formalités administratives nécessaires.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal d'adopter le changement de numérotation.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

9- Remplacement de la passerelle métallique dite « passerelle des abattoirs » et de sa rampe d'accès. Attribution du marché

La commune de Saint-Chinian a décidé d'engager l'opération de remplacement de la passerelle métallique dite " passerelle des abattoirs " et de sa rampe d'accès.

Le cabinet SIOAH a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de cette opération afin de nous accompagner sur ce projet d'envergure et nécessitant des compétences techniques.

Un appel d'offre a été engagé conformément au code des marchés publics. A la date limite de réception des offres, 5 entreprises ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 19 janvier 2021 pour ouvrir les offres. Après avoir confié au maître d'œuvre le soin de faire son analyse conformément aux termes du règlement de la consultation, le 1^{er} février 2021 la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société MSE travaux pour un montant HT de 114 711,00 €. La mise en place de la passerelle est prévue au 1^{er} semestre 2021.

Mme le Maire propose de valider le choix proposé par la commission d'appel d'offres, de l'autoriser à signer le marché avec la SARL MSE Travaux et de valider le choix proposé par la commission d'appel d'offres pour le coordinateur SPS.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

10- Autorisation d'engagement de dépenses pour des prestations sociales pour les agents

Il est nécessaire d'adopter une délibération pour l'octroi de prestations d'action sociale pour ses agents, tels que des chèques cadeaux ou bons d'achat. Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer afin d'offrir ce type de prestations aux agents titulaires et non titulaires suite à une période de gestion de crise durant laquelle les agents ont permis la continuité du service public.

Pour remercier les agents pour les services rendus à la collectivité et en même temps permettre d'aider les commerces Saint-Chinienais dans cette période difficile, le cadeau prend la forme de bons d'achat dans les commerces du village d'une valeur maximum de 100,00 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée de valider le principe de l'octroi de ces prestations d'actions sociales selon les conditions exposées et ce pour l'année 2020, de l'autoriser à signer tout document découlant de cette décision.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Mme Monique LEROY entre en séance à 18 h 30.

11- Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un **accroissement temporaire d'activité**.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Les collectivités locales peuvent également recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un **accroissement saisonnier d'activité**.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Mme le Maire demande à l'assemblée d'adopter la proposition pour permettre des recrutements ponctuels en fonction des besoins.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

12- Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Mme le Maire demande à l'assemblée d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droits publics, de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale et de contrôler les heures supplémentaires sur la base d'un décompte déclaratif de l'agent, validé par la Directrice Générale des Services après avis du N+1.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

13- Convention SIS 2021

Mme le Maire rappelle qu'elle est l'autorité principale pour les établissements recevant du public. Elle bénéficie du soutien technique de la commission de sécurité.

Madame le maire propose à l'assemblée de signer la convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les établissements recevant du public et permettant de l'aider dans ces missions. La présente convention sera conclue à **titre gratuit**.

Dans le cadre de ses missions, le SDIS 34 collecte des données relatives aux établissements recevant du public (ERP) du département de l'Hérault via le logiciel SIS WEB PREVENTION et mettra donc à disposition certaines données pour la commune, à savoir La consultation des données générales ERP et un accès au domaine du suivi des avis défavorables uniquement de la commune concernée par la présente convention.

Mme le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la Convention.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

14- Convention Opération « 8 000 arbres par an pour l'Hérault »

Dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres par an » Le Département de l'Hérault assure l'achat et la livraison des arbres tandis que les communes ont à charge la plantation.

La commune de Saint-Chinian sera livrée de 8 arbres, un tilleul et sept albizias afin de revégétaliser l'entrée du collège. Ces arbres sont livrés gratuitement par le département de l'Hérault dans le cadre de sa politique de végétalisation de ses infrastructures. La commune en assurera ensuite la plantation comme prévue ainsi que l'entretien.

Mme e Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la Convention.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

15- Convention mise à disposition du logiciel « Hydraclac » pour la gestion collaborative des PEI - 2021

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une mise à disposition d'un logiciel de gestion des Points d'Eau Incendie (PEI) et ce à titre gratuit pour une durée d'un an avec reconduction annuelle tacite.

Mme le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la Convention.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

16- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 312 600 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de = 78 050 € soit 25% de 312 600 €


Mme le Maire propose à l'assemblée d'accepter ses propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 53.

Secrétaire

Corinne TRINQUIER



Madame le Maire

Catherine DOMBES

